

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2CLEANTECH

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) en formation
Capital social : 200,00 € — Siège social : 33 Route de Limours, 91340 OLLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 06 septembre 2026, Monsieur Zachariya AOUAD, agissant en qualité d'Associé Unique de la société en formation A2CLEANTECH, a pris les décisions suivantes relatives à la constitution de la société et à la nomination de son Président.

PREMIÈRE DÉCISION — NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'Associé Unique décide de se nommer aux fonctions de Président de la société A2CLEANTECH pour une durée illimitée :

Monsieur Zachariya AOUAD

Demeurant au :

Monsieur Zachariya AOUAD déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité l'empêchant d'exercer ce mandat social.

DEUXIÈME DÉCISION — POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et d'immatriculation de la société auprès du Guichet Unique (INPI) et du Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 06 septembre 2026.

L'Associé Unique et Président

Mention manuscrite à écrire lors de la signature :

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Monsieur Zachariya AOUAD